

Ils sont 3 285 à avoir racheté LEURS ANNÉES D'ÉTUDES

► Au total, 15 237 personnes ont demandé une régularisation depuis le lancement de la mesure en décembre 2017.

► Il y a 15 237 personnes qui ont demandé une régularisation de leurs années d'études entre le 1^{er} décembre 2017 et le 1^{er} janvier 2019, selon les chiffres du Service fédéral des pensions (SFP), qui reprennent les salariés et les fonctionnaires. Et 4 246 personnes ayant introduit une demande ont reçu une notification, soit 27% des personnes qui ont demandé une régularisation, et 21,5% des personnes qui ont demandé une régularisation ont payé leurs années d'études, soit 3 285 personnes. Ce qui a rapporté 10,8 millions d'euros à l'État.

Depuis le 1^{er} décembre 2017, les travailleurs, tous les régimes confondus - salariés, indépendants et fonctionnaires -, peuvent racheter leurs années d'études. Le montant forfaitaire de la cotisation de régularisation est fixé à 1 529,94 euros par année de diplôme pour ceux

qui choisissent de payer ce montant dans une période de dix ans suivant la sortie des études. Après cette période, la possibilité de rachat est maintenue mais le montant à payer, qui est fixé sur base actuarielle, sera plus élevé. La cotisation de régularisation est déductible fiscalement au taux marginal. Selon les revenus de la personne, cela peut représenter jusqu'à 50% du coût du rachat des années d'études.

Lors de l'introduction de cette réforme, une période transitoire de trois ans - à compter du 1^{er} décembre 2017 - a été introduite. Celle-ci prendra fin le 30 novembre 2020. Durant cette période, les travailleurs salariés et indépendants, quel que soit l'état d'avancement de leur carrière, ont la possibilité

de régulariser leurs années d'étude réussies après leur 20^e anniversaire. Quant aux fonctionnaires, qui bénéficiaient auparavant de cette mesure gratuitement, ils peuvent régulariser les années d'études - qui ne leur ont pas été accordées gratuitement - en bénéficiant d'une réduction de 15%.

LA RÉGULARISATION d'une année d'études octroie un montant de pension additionnel de 271,99 euros annuels brut au taux d'isolé et de 339,99 euros annuel brut au taux de ménage.

Toutefois, le rachat des années d'études n'est pas une opération intéressante pour l'ensemble des travailleurs. Ainsi, pour ceux qui atteignent une carrière complète avant d'arriver à l'âge de la pension, l'opération ne se traduira pas par une augmentation du montant de la pension.

Clara Veszely

Racheter une année d'études coûte 1 529,94 €.

10,8

Le rachat des années d'études a rapporté 10,8 millions d'euros de recettes à l'État.

"C'est un succès"

BRUXELLES "Plus de 15 000 personnes qui ont demandé de régulariser leurs années d'études, afin d'augmenter le montant de leur pension, pour nous c'est un succès", affirme le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine. "1 000 personnes en ont fait la demande entre le 1^{er} décembre 2018 et le 1^{er} jan-

vier 2019. Le rachat des années d'études est quelque chose qui devient de plus en plus connu auprès du public, c'est une réussite", poursuit le ministre, qui estime que de nombreux Belges vont attendre décembre 2019 et novembre 2020 pour suivre le mouvement.

Cl. V.